



EuroMed Rights – Euro-Mediterranean Human Rights Network
EuroMed Droits – Réseau euro-méditerranéen des droits humains
الأورو-متوسطية لحقوق- الشبكة الأوروبية المتوسطية لحقوق الإنسان

Réunion du Comité exécutif d'EuroMed Droits

Copenhague, 9-11 octobre 2015

Procès-verbal – approuvé

La première réunion du nouveau Comité exécutif d'EuroMed Droits, faisant suite à l'Assemblée générale des 12-14 juin 2015, s'est tenue à Copenhague, Danemark, les 9-11 octobre 2015. En marge de la réunion du CE, le 8 octobre, Wadih Al-Asmar, Moataz El Feghery et Osman İşçi ont rencontré huit membres du Comité danois des Affaires étrangères. Lors de cette réunion, les trois membres du CE ont parlé de la conjoncture politique et de la situation des droits de l'Homme dans leurs pays respectifs, y compris de la question des réfugiés syriens. Ils ont aussi présenté leur point de vue sur ce que devraient faire le Danemark et l'UE dans ces circonstances. Un peu plus tard le même jour, une réunion publique s'est tenue dans les locaux d'ActionAid sur le thème suivant : « Situation et efforts à faire dans les zones proches du conflit syrien – perspectives du Sud ».

Le 10 octobre 2015, les membres du Comité exécutif ont invité des représentants de la société civile danoise pour une discussion sur la situation des droits de l'Homme au Danemark. Gerd Elmark, Lianne Engelkes (tous deux de Dignity), Niklas Kabel Pedersen (Institut danois des Droits de l'Homme) et Pernille Mortensen (MAE danois) participaient au débat.

Enfin, au cours de sa réunion, le Comité exécutif a exprimé son soutien à Osman İşçi, membre du CE et militant de Turquie, qui a perdu plusieurs de ses amis lors du bombardement dirigé contre une manifestation pacifique sur le travail, la paix et la démocratie, organisée par les organisations syndicales à Ankara, le 10 octobre 2015, faisant plus de 100 morts et plus de 400 blessés. Le CE a rédigé un communiqué sur cette attaque, qui a été publié le même jour : <http://euomedrights.org/fr/publication/quatrieme-attaque-meurtriere-contre-des-manifestants-en-turquie-non-a-limpunite/>

PARTICIPANTS

Comité exécutif (CE) d'EuroMed Droits :

Michel Tubiana (Président), Nabia Haddouche (Vice-Présidente), Moataz El Feghery (Trésorier), Anitta Kynsilehto, Osman İşçi, Søs Nissen (les 9-10 octobre), Raffaella Bolini, Wadih Al-Asmar, Messaoud Romdhani (les 10-11 octobre), Catherine Teule, Hamdi Shaqura, Isaías Barreñada (membres du CE).

Secrétariat:

Marc Schade-Poulsen (Directeur exécutif), Hayet Zeghiche (Directrice de la Communication), Vincent Forest (Directeur du Plaidoyer, les 9-10 octobre), Marit Flø Jørgensen (Directrice des Programmes, les 9-10 octobre) et Maibritt Nielsen (Assistante de direction, rapporteure).

Pour la présentation du Secrétariat, le 9 octobre (séance 2), les membres du personnel suivants étaient présents (outre les personnes mentionnées ci-dessus) : Migena Gjerazi (Responsable en chef des services administratifs et financiers) et Sarah Gjerding (Responsable du Programme Genre).

Absents excusés :

-

ORDRE DU JOUR

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la précédente réunion du CE, les 13-15 mars 2015
2. Présentation du Secrétariat et de l'organigramme, des Groupes de travail, des Groupes de solidarité et de la politique du Genre
3. Présentation des responsabilités juridiques
4. Assemblée générale : leçons à retenir, approbation du Rapport de l'Assemblée générale
5. Discussion sur la situation dans la région
6. Rapport du Secrétariat
7. Constitution du Comité exécutif
8. Stratégie de plaidoyer : avant-projet
9. Communication
10. Communication interne
11. Questions concernant les adhérents
12. Questions diverses



1. Accueil, approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la précédente réunion du CE, les 13-15 mars 2015

Modérateur: Michel Tubiana

Michel Tubiana a souhaité la bienvenue aux membres du Comité exécutif (CE) à l'occasion de la première réunion du CE faisant suite à l'Assemblée générale des 12-14 juin 2015, et les membres du CE ont approuvé l'ordre du jour de cette réunion.

Présentation des membres du CE et de leurs attentes pour les trois prochaines années

Modératrice: Søs Nissen

Les membres du Comité exécutif ont ensuite été invités à se présenter, et à faire connaître leurs attentes pour les trois prochaines années.

Décision:

- Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif des 13-15 mars 2015 a été approuvé sans aucune observation de la part des membres du CE actuel qui faisaient partie du précédent.

Documents:

- 1.1 Ordre du jour pour la présente réunion du CE, les 9-11 octobre 2015 (*pour approbation*)
- 1.2 Procès-verbal de la dernière réunion du CE, les 13-15 mars 2015 (*pour approbation*)
- 1.3 Statuts (*pour information*)

2. Présentation du Secrétariat et de l'organigramme, des Groupes de travail, des Groupes de solidarité et de la politique du Genre

Modératrice: Anitta Kynsilehto

Marc Schade-Poulsen a présenté l'organigramme d'EuroMed Droits (*Voir 2.1 Organigramme*), ainsi que les différents programmes du Réseau, après quoi les membres du Comité exécutif se sont présentés aux membres du personnel présents à la réunion.

Document:

- 2.1 Organigramme (*pour information*)

3. Présentation des responsabilités juridiques

Modératrice: Catherine Teule

Marc Schade-Poulsen a présenté le document *3.1 Responsabilités juridiques du Directeur*. Il a expliqué que, dans la mesure où les membres du Comité exécutif effectuent un travail bénévole au profit d'une ONG, le système juridique est très tolérant à leur égard, à condition qu'ils accomplissent les tâches qui leur sont confiées et qu'ils restent attentifs aux questions financières, en veillant tout particulièrement à ne pas approuver un budget déficitaire et à ne pas rester passif en cas de problèmes financiers. Il a rappelé que tous les membres du CE signent les rapports d'audit, et pas seulement le Trésorier et le Président. Les membres du CE doivent aussi s'assurer que le Réseau respecte ses Statuts et son règlement intérieur. Si les membres du CE signent un document à titre personnel au nom du Réseau, toutefois, ils peuvent être tenus pour responsables en cas de plainte devant un tribunal danois. Dans l'état actuel des choses, Michel Tubiana estime que les responsabilités juridiques des membres du Comité exécutif sont trop réduites. De son côté, Catherine Teule a rappelé que les membres du CE ont aussi une responsabilité morale dans l'exercice de leur mandat au sein du CE.

Document:

3.1 Responsabilités juridiques du Directeur (*pour information*)

4. Assemblée générale : leçons à retenir, approbation du Rapport de l'Assemblée générale

Modérateur: Osman İşçi

Marc Schade-Poulsen a demandé aux membres du Comité exécutif leurs commentaires sur l'Assemblée générale (AG) organisée les 12-14 juin 2015. Il a fait savoir que le document *4.1 Rapport de l'Assemblée générale* serait signé par le Président et par lui-même, avant d'être envoyé aux membres et aux donateurs. Il a ajouté que le document *4.2 Enquête de satisfaction* montrait que les participants avaient apprécié l'Assemblée générale.

Michel Tubiana a noté que les participants ont approuvé le Programme de travail 2015-2017. Il a regretté que tous les amendements des Statuts aient été rejetés par l'AG, la raison étant que les membres ont estimé que ces amendements ne respectaient pas les pouvoirs de l'AG. Il pense que le Comité exécutif s'expose en conséquence à rencontrer des problèmes qu'il n'aurait pas eus si ces amendements avaient été approuvés par l'AG.

Wadih Al-Asmar a noté que la possibilité de suspendre l'adhésion d'une organisation restait de la compétence du CE, alors qu'il revient à l'AG d'y mettre fin définitivement. Cette pratique reste valable pour la suspension des organisations mais aussi pour l'acceptation de nouveaux membres, dont l'adhésion sera validée par l'AG. Il ne comprend pas pourquoi ce pouvoir serait du ressort exclusif du CE, comme suggéré dans l'amendement aux Statuts, et n'a pas trouvé démocratique d'attribuer ce pouvoir au CE.

Søs Nissen estime que le CE précédent n'a pas su expliquer aux membres la nécessité des amendements proposés. Elle a expliqué qu'il était important que le Réseau puisse se développer, se renouveler et prendre de l'ampleur grâce à de nouvelles organisations membres, à de nouveaux militants, etc. Dans certains cas, pourtant, le Réseau a atteint le plafond de quatre membres par pays, avec parmi eux des membres passifs, qui occupent un siège et limitent le travail du Réseau. Le but des amendements proposés n'était pas de donner plus de pouvoir au CE, mais de s'adapter à la situation et d'acquiescer une plus grande flexibilité en termes d'adhésion au Réseau. Elle regrette que le CE n'ait pas discuté de ces amendements avec ses membres avant l'AG, de façon à obtenir leur soutien.

Dans le même ordre d'idées, Moataz El Feghery pense que le CE devrait discuter des amendements avec les membres clés du Réseau et expliquer la logique de ces amendements. Lui-même a changé de point de vue sur les amendements pendant l'Assemblée générale. Nabia Haddouche a expliqué que certains membres avaient eu peur que leur propre adhésion ne soit mise en danger si ce pouvoir passait entre les mains du CE. Les organisations membres n'ont pas la possibilité, comme le CE, de savoir si on peut les considérer comme des membres passifs du Réseau.

Catherine Teule a dit qu'elle ne croyait pas que Michel Tubiana puisse suggérer une mesure non démocratique, mais elle est d'accord sur le fait que la présentation des amendements aurait dû être mieux préparée, pour expliquer aux membres, au préalable, la logique qui les motivait. Michel Tubiana estime que le discours, pendant l'Assemblée générale, a été préoccupant, comme si certains participants avaient essayé de créer un conflit entre les membres et le CE. L'intérêt des amendements était au contraire d'éviter les conflits entre les organisations, que l'AG devrait gérer et qui risqueraient de saboter la réunion.

Wadih Al-Asmar a admis qu'il était favorable à l'idée d'un comité de gestion des conflits : cependant, les amendements aux Statuts ont été présentés d'un seul bloc, et non pas séparément, si bien que le comité de gestion des conflits n'a pas fait l'objet d'une présentation détaillée, ce qui explique pourquoi cette idée a été rejetée. Hamdi Shaqqura a exprimé son accord avec Wadih Al-Asmar, disant qu'une meilleure préparation et un meilleur dialogue avec les membres seraient nécessaires s'il était question de proposer des amendements à l'avenir. Rafaella Bolini a dit que cet incident pourrait aider le Réseau à comprendre comment améliorer le dialogue avec ses membres, actifs ou passifs. Elle a également eu le sentiment, pendant l'AG, que les organisations membres devraient disposer d'un peu plus de temps pour la présentation des différentes questions.

Marc Schade-Poulsen a signalé aux membres du CE que plus de la moitié des membres était d'accord avec les amendements (pas assez toutefois pour atteindre la proportion des deux tiers exigée). Michel Tubiana leur a également rappelé que les amendements avaient été discutés par le CE et envoyés à tous les membres avant l'AG ; cependant, ils n'ont fait aucun commentaire. Les amendements ont été distribués aux membres une seconde fois, avant la discussion en AG. Les membres ont donc eu l'opportunité de faire entendre publiquement leur voix. Catherine Teule a noté que sur les formulaires d'enquête, il était dit que le temps imparti aux explications était trop court, et elle a suggéré d'accorder une plus grande place aux débats et aux interventions.

Michel Tubiana a dit qu'en dépit de la discussion portant sur les amendements, l'AG avait rencontré un vif succès, avec une atmosphère de sympathie et de solidarité, les organisations membres appréciant de faire partie du Réseau. En raison des fonds limités, les débats ont dû être écourtés. L'expérience des amendements aux Statuts, toutefois, montre que le dialogue est très important et qu'il devrait occuper une plus grande place, y compris pendant l'AG.

Décision:

- Le Rapport de l'Assemblée générale a été approuvé par le CE.

Documents:

4.1 Rapport de l'Assemblée générale (*pour approbation*)

4.2 Enquête de satisfaction (*pour information*)

5. Discussion sur la situation dans la région

Modératrice: Rafaella Bolini

Pendant la discussion sur la situation dans la région, les membres du CE ont souligné les développements suivants :

Dans le Sud

- L'échec du PPMO, qui n'a conduit ni à la paix, ni à la sécurité
- La destruction à grande échelle de Gaza, suite au conflit de 2014, avec pour résultat le déplacement de milliers de civils qui attendent la reconstruction
- La militarisation au Moyen-Orient, qui se poursuit avec le conflit au Yémen
- Le processus de paix et le nouveau gouvernement en Libye, prometteurs mais encore fragiles
- Le rôle de l'Égypte en ce qui concerne Gaza, alors qu'elle ferme ses frontières avec ce pays
- La vague de législations restrictives qui va bien au-delà de la lutte contre le terrorisme, comme on le voit en Tunisie, en Égypte et dans la région du Golfe, et qui donne le pouvoir aux forces de sécurité
- L'intervention russe contre l'opposition en Syrie

- La paralysie politique qui règne au Liban depuis deux ans, le Parlement ayant renouvelé son propre mandat, le gouvernement se réunissant tous les deux mois, et sans président élu depuis un an
- L'impact du conflit syrien sur le Liban, qui a reçu à ce jour un million de réfugiés venus de Syrie, un nombre appelé à augmenter
- Le problème des déchets au Liban au cours des trois derniers mois, une situation qui a provoqué des manifestations regroupant plus de 100 000 personnes le 29 août 2015, tous mouvements religieux et partis politiques confondus
- Les réformes visant à mettre en application la nouvelle Constitution, et la campagne électorale décente des partis de gauche au Maroc, suivie de l'élection de nombreux représentants de la jeunesse
- Les frontières entre l'Algérie et le Maroc qui restent fermées depuis 1994
- Les restrictions accrues qui pèsent sur les défenseurs des droits de l'Homme, y compris règlementations fiscales, interdictions de voyager et lourdes peines de prison
- Le Prix Nobel de la Paix, attribué au Quartet du dialogue national, composé de l'Union nationale des Travailleurs tunisiens (UGTT), de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), du Conseil de l'ordre national des avocats de Tunisie et de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), membre d'EuroMed Droits.

Dans le Nord

- Les prochaines élections parlementaires en Espagne, et le gouvernement conservateur au pouvoir depuis 2011, qui a imposé de nouvelles restrictions aux droits et libertés, aggravant la confrontation politique
- Le manque de vision unifiée et de solidarité au niveau de l'UE, illustré par la réponse européenne à la crise grecque et à l'arrivée en Europe des migrants et des réfugiés, une réponse qui ne fait pas honneur aux nobles objectifs qui sous-tendaient la création de l'Union européenne
- La dangereuse distinction entre les réfugiés et les migrants, qui amène à considérer ces derniers comme des « envahisseurs » de l'Europe
- Les accords bilatéraux sur les réfugiés entre certains pays de l'UE et du Sud, par exemple la coopération entre le gouvernement espagnol et la Mauritanie, qui empêche les réfugiés d'atteindre l'Espagne
- Les élections en Finlande, en avril 2015, amenant au pouvoir un gouvernement conservateur qui a introduit différentes mesures sociales au détriment des plus faibles (les personnes âgées, les pauvres, les malades), provoquant des manifestations de protestation
- L'établissement dangereux d'une hiérarchie fondée sur les différents pays d'origine des réfugiés, les réfugiés syriens étant plus volontiers accueillis que les autres, en Finlande par exemple
- L'attaque à la bombe dirigée contre une manifestation pacifique pour le travail, la paix et la démocratie, organisée le 10 octobre à Ankara par des organisations syndicales, et qui a fait plus de cent morts et de 400 blessés
- La lutte entre le gouvernement et le PKK dans l'optique des prochaines élections parlementaires en Turquie
- La montée des mouvements xénophobes en Europe.

Michel Tubiana a clos la discussion en disant que le travail d'EuroMed Droits consistant à documenter les violations en Syrie est important mais qu'en même temps, le Réseau est dans l'incapacité d'aider la population sur le terrain. Le plus souvent, les conflits politiques sont remplacés par des conflits militaires, ce qui rend très difficile le travail d'EuroMed Droits et des militants des droits de l'Homme en général.

6. Rapport du Secrétariat

- Programme de travail et Finances
- Formation des Groupes de travail

Modératrice : Nabia Haddouche

Marc Schade-Poulsen a présenté le rapport du Secrétariat (voir 6.1 *Etat des activités du Réseau EuroMed Droits n° 7, avril-juillet 2015*) et invité les membres du CE à commenter les activités des différents Groupes de travail auxquels ils avaient participé (lesdites activités ne sont mentionnées ci-dessous que si elles ne figurent pas dans le document 6.1 *Etat des activités du Réseau EuroMed Droits n° 7, avril-juillet 2015*). Marc Schade-Poulsen a expliqué qu'avant l'AG, le cycle des Groupes de travail avait été interrompu et qu'un appel à participation pour de nouveaux GT avait été lancé après l'AG.

Réduction des espaces (anciennement LDAR)

Marc Schade-Poulsen a rappelé au CE qu'il était dit dans le Programme de travail 2015-2017 adopté par l'Assemblée générale qu'un Groupe de travail n'est peut-être pas la façon la plus efficace de travailler pour la LDAR. Isaias Barreñada a répondu qu'il ne voyait pas comment le travail sur la LDAR, une des questions les plus importantes, pourrait continuer autrement au sein du Réseau. Wadih Al-Asmar a déclaré qu'il semblait exister au sein du Réseau une nouvelle tendance consistant à conditionner l'existence des Groupes de travail à des questions techniques, à savoir l'absence ou la présence de financement. Il pense que les Groupes n'ont plus la même importance qu'auparavant. Osman İşçi a fait savoir qu'après l'AG, il avait été contacté par des membres du GT LDAR qui n'étaient pas satisfaits de la décision de l'AG. Il a suggéré de demander aux membres du Groupe de travail de discuter d'autres possibilités de travailler sur la LDAR pendant les trois années à venir.

Migrations et asile

Marc Schade-Poulsen a précisé que la Note d'orientation sur la façon dont l'Europe devrait accueillir les réfugiés syriens avait été relancée. En ce qui concerne la campagne Frontexit, les fonds s'épuisent, et le Réseau examine les moyens de collecter des financements pour continuer le travail de réseautage positif. Catherine Teule a ajouté que le Groupe de travail essayait d'obtenir des réponses du gouvernement français à propos des mesures prises pour influencer la crise des réfugiés et obtenir un engagement de sa part afin qu'il permette à ses ambassades de donner un visa d'asile aux réfugiés syriens. A propos de Frontexit, Catherine Teule pense que les objectifs de la campagne devraient être modifiés et qu'il ne suffit pas d'ajouter un suffixe à Frontex. Elle a observé qu'à Lampedusa, les vols de retour pour les migrants sont assurés par Frontex, avec l'approbation du ministère de l'Intérieur.

Palestine, Israël et Palestiniens

Marc Schade-Poulsen a fait savoir que le GT travaillait sur la redevabilité pendant la dernière guerre à Gaza. Hamdi Shaqura a ajouté qu'Adalah, Al-Haq et le PCHR avaient participé à une mission en Allemagne en septembre 2015 ; pendant cette mission, les représentants de ces organisations avaient rencontré des députés, le MAE, des ONG etc. et ces réunions avaient porté surtout sur l'absence de redevabilité et les actions de plaidoyer à cet égard. Hamdi Shaqura pense que le Réseau devrait nouer des partenariats plus solides avec la communauté des droits de l'Homme dans les différents pays afin que les organisations des droits de l'Homme puissent aider le Réseau à prendre la décision d'aider ces pays. Il a observé qu'il serait également important de réfléchir à la façon dont le Réseau peut mobiliser les médias.

UE

Vincent Forest a annoncé que la PEV serait publiée vers le 18 novembre 2015 ; toutefois, il a entendu dire qu'elle ne ferait aucune référence aux droits de l'Homme et à la société civile. Le Réseau devait donc essayer d'exercer une influence sur l'avant-projet. Il a en outre fait savoir qu'une conférence sur le dialogue régional allait se tenir au printemps 2016, l'UE souhaitant soutenir une plate-forme régionale pour la société civile. Enfin, Vincent Forest a annoncé que la réunion annuelle de deux jours UE-Défenseurs des droits de l'Homme se tiendrait en décembre 2015, sur le thème de la réduction des espaces pour la société civile en général. Le point de départ des discussions sera le droit de manifester, suivi de mesures pour que la société civile développe des contacts au sein de l'UE. Huit à dix membres d'EuroMed Droits participeront à ce sommet.

Rafaella Bolini a suggéré que le Réseau envoie des notes d'information aux membres du CE sur les discussions en cours au sujet de l'espace de dialogue dans le cadre de la nouvelle PEV. Elle a en outre

fait savoir qu'ARCI allait organiser la deuxième édition du Festival Sabir, en Sicile, qui portera sur les migrants et réfugiés et sur la situation dans la Méditerranée en général. Elle compte envoyer la première version du programme aux membres du CE d'ici octobre 2015, afin d'en discuter avec eux.

Enfin, Moataz El Fegierly a indiqué que l'approche par pays avait pris de l'ampleur au cours des cinq dernières années ; cependant, le défi est de conserver une approche régionale, d'autonomiser les membres et de fournir des occasions de plaider. De nombreux bailleurs de fonds, toutefois, ne sont pas intéressés par la dimension régionale, car le contexte politique diffère d'un pays à l'autre.

Marc Schade-Poulsen a ensuite présenté les deux documents budgétaires, à savoir le document 6.4.a *Budget REMDH 2015-2017 et comptes pour la période janvier-juillet 2015* et 6.4.b *Projet de budget 2015-2017 relatif au Programme de travail du REMDH et comptes pour la période janvier-juillet 2015*. Dans ce dernier document, s'agissant du budget politique présenté à l'AG, le pourcentage alloué aux différentes activités est indiqué. Il a signalé que les bailleurs de fonds du Réseau trouvaient que les frais de personnel étaient trop élevés par rapport à ceux des activités. Marc Schade-Poulsen a objecté que les membres du personnel devraient être considérés comme une activité en soi, par leur participation à différentes réunions, comme le Plaidoyer par exemple.

En ce qui concerne le document 6.4.a *Budget 2015-2017 du REMDH et comptes pour la période janvier-juillet 2015*, Marc Schade-Poulsen a expliqué que ce budget faisait apparaître le revenu attendu en 2016 et 2017. Sur la base de ce budget, le Secrétariat fera des propositions d'activités pour les années à venir. Il a observé que tous les financements n'ont pas été trouvés, mais que le Secrétariat continuerait de collecter des fonds et d'explorer d'autres sources de financement. Il a suggéré qu'il semblait plus facile d'obtenir des financements pour le travail par pays que pour le travail régional.

A propos du budget, Isafas Barreñada a souligné combien il était important de conserver un équilibre entre le Nord et le Sud. Par exemple, si le Réseau dépose plusieurs demandes de financement concernant la Tunisie, l'accent sera mis sur le Sud plutôt que sur le Nord. Il a demandé s'il serait possible de définir un plafond afin de préserver l'équilibre géographique.

Wadih Al-Asmar est d'avis qu'il existe un problème au niveau de la stratégie de financement. En tant que réseau, le travail d'EuroMed Droits sur les pays doit se dérouler via ses membres et non à partir du Réseau directement. D'après Wadih Al-Asmar, le Réseau se concentre plus sur les pays que sur la Région. Il pense que les bailleurs de fonds souhaitent pousser le Réseau dans certaines directions. La question est de savoir si le Réseau doit suivre leurs indications ou rester fidèle à ses priorités. Michel Tubiana n'est pas d'accord avec Wadih Al-Asmar sur le fait que le Réseau est en train de perdre son indépendance dans sa recherche de financements ; le Réseau doit définir ses propres priorités politiques, tout en tenant compte des contraintes politiques. Il a fait remarquer que de toute façon, les cotisations des membres à elles seules ne suffisaient pas au fonctionnement.

Marit Flø Jørgensen a ensuite informé le CE des activités à venir. Elle a indiqué que le Réseau poursuivrait les programmes nationaux concernant l'Égypte, la Syrie et la Tunisie. Toutefois, obtenir un financement pour un programme spécifique relevant du travail thématique régional est devenu un défi. Elle a suggéré de continuer les activités pour lesquelles il existe un intérêt, dans le Nord comme dans le Sud.

Suite à la présentation des activités, Catherine Teule a demandé pourquoi un appel à participation avait été lancé pour le GT Justice si aucun financement ne lui avait été attribué, et elle a demandé si le GT existait encore. En ce qui concerne le GT Migrations et asile, elle a suggéré de se concentrer aussi sur les pays du Nord et de leur faire prendre conscience des défis à relever en termes de migrations.

Søs Nissen ne pense pas que l'absence dans le budget d'un financement pour le GT Justice reflète les discussions qui se sont tenues au sein du CE et pendant l'AG pour revitaliser le travail sur la justice. Elle a donc suggéré d'employer pendant six mois un membre du personnel sur la Justice et de modifier le budget en conséquence (les fonds pourraient être pris sur le programme LDAR). Avec un peu de chance, le Réseau recevrait des financements lui permettant de continuer le GT Justice. Søs Nissen n'est cependant pas d'accord avec l'idée de reporter le démarrage du Groupe de travail Justice pendant une année entière. Marc Schade-Poulsen a fait remarquer que des fonds avaient été alloués pour lancer le Groupe de travail Justice et lui permettre de reprendre des activités au premier semestre 2016, avec des fonds toutefois limités pour les ressources humaines. Michel Tubiana a ajouté qu'il travaillait à la

relecture d'un document sur l'anti-terrorisme et les violations des libertés, et il a exprimé son espoir que le MAE allemand allouerait des fonds à cette question.

En ce qui concerne la liberté d'association et de réunion, Marc Schade-Poulsen a fait savoir que le Réseau travaillerait à protéger des espaces pour la société civile et à pousser l'UE dans cette direction, et à organiser sur le sujet des réunions entre l'UE et ses membres. Michel Tubiana n'est cependant pas convaincu que des réunions avec des Européens conduiraient à quelque chose. Il ne pense pas que le Réseau devrait produire un autre rapport sur la LDAR, mais au contraire qu'il devrait continuer son travail en conservant une réunion annuelle du GT.

Wadih Al-Asmar a exprimé sa préoccupation sur le fait que dans le budget, 1/3 des fonds étaient alloués à des thèmes, alors que 2/3 étaient alloués aux pays. Il pense aussi que la LDAR est une question importante, et il a ajouté que le rapport LDAR avait eu un impact politique. Le GT est le seul lien entre les membres, qui se rencontrent une ou deux fois par an, a-t-il remarqué ; si le financement du travail thématique est réduit, les occasions pour les membres de se rencontrer seront réduites aussi, et il estime donc qu'il faut trouver les moyens de maintenir les GT. Différents outils de communication pourraient être utilisés pour l'organisation des réunions des Groupes de travail. Il a ensuite ajouté que, compte tenu de la situation dans la région, les droits économiques et sociaux étaient aussi très importants.

Enfin, Rafaella Bolini a exprimé son accord avec Wadih Al-Asmar à propos de l'utilisation d'autres outils de communication par les Groupes de travail, par exemple le recours à des téléconférences, et suggéré aussi d'organiser des campagnes réunissant les membres autour d'une question précise, ce qui permettrait au Réseau de couvrir tous les thèmes sans nécessairement allouer de fonds à un Groupe de travail.

Décisions :

- Le budget a été approuvé par le CE ; la seule modification étant que 10 000 euros devraient être attribués au programme Justice afin d'employer un membre du personnel pour une période de 6 mois à partir de juillet 2016.

Documents :

- 6.1 Etat des activités du Réseau EuroMed Droits n° 7, avril-juillet 2015 (*pour information*)
- 6.2 Plan de travail 2015 (*pour information*)
- 6.3 Plan de travail 2015-2017 (*pour information*)
- 6.4 Budget et comptes (3 documents) (*pour approbation*)
- 6.5 Directives sur le fonctionnement des Groupes de travail (*pour information*)
- 6.6 Groupes de Travail : appel à participation (*pour information*)

7. Constitution du Comité exécutif

- Accord sur le fonctionnement
- Choix des Référents politiques
- Attentes mutuelles des membres du Comité exécutif

Modérateur : Michel Tubiana

Avant d'inviter les membres du CE à faire connaître leurs souhaits en matière de répartition des responsabilités au sein du CE, Michel Tubiana a précisé que la Vice-Présidente et le Trésorier avaient déjà été nommés. Il a rappelé que l'une des difficultés auxquelles le précédent CE avait été confronté était de communiquer efficacement avec l'ensemble de ses membres, compte tenu de la diversité des langues et des lieux de résidence. Toutefois, il reste important d'avoir des débats collectifs. Il a ensuite ajouté que le fonctionnement démocratique du CE ne signifie pas que ses membres doivent en permanence se consulter les uns les autres, mais qu'ils doivent savoir à quel moment une telle consultation est nécessaire, en gardant à l'esprit le fait que le Réseau est parfois amené à prendre des décisions rapides.

Les différentes responsabilités du CE ont été réparties comme suit, en fonction des souhaits des membres :

- Michel Tubiana, Président (élu par l'AG) et chargé de la Discrimination
- Nabia Haddouche, Vice-Présidente, chargée du Genre et du Maghreb
- Moataz Fegiery, Trésorier et chargé de « la réduction des espaces pour la société civile » et du Machrek (en particulier l'Egypte), y compris la Turquie
- Wadih al-Asmar : Etat de droit, Machrek y compris la Turquie, et Communication
- Osman İççi : « Réduction des espaces » et Machrek, y compris la Turquie (en particulier la Turquie et la Syrie)
- Hamdi Shaqura : Palestine, Israël et Palestiniens
- Messaoud Romdhani : Droits économiques et sociaux, et Maghreb
- Isaías Barreñada : Droits économiques et sociaux, et Maghreb
- Catherine Teule : Migrations et réfugiés, et Europe
- Anitta Kynsilehto : Migrations et réfugiés, et Discrimination
- Rafaella Bolini : Europe et adhésions
- Søs Nissen : Palestine, Israël et Palestiniens

Règlement intérieur

Michel Tubiana a précisé que la modification du Règlement intérieur (points 7 et 8.1) était la conséquence de la modification des Statuts du Réseau. Les commissaires aux comptes avaient demandé à EuroMed Droits d'indiquer dans les Statuts que des financements pouvaient être réattribués à d'autres organisations dans certaines circonstances exceptionnelles. A ce jour, cela ne s'était produit qu'une fois. La modification des Statuts doit cependant se refléter dans le Règlement intérieur. Marc Schade-Poulsen a ajouté que, dans ses appels à propositions, l'UE demande aux organisations de redistribuer des finances à d'autres organisations, et il pourrait être envisagé qu'EuroMed Droits se trouve obligé de redistribuer des financements afin d'obtenir des subventions de l'UE.

Décisions :

- Le CE a été constitué, et les responsabilités partagées entre les membres du CE (*voir la liste ci-dessus*)
- Les modifications proposées du Règlement intérieur (article 7 et 8.1) ont été approuvées par le CE.
- La prochaine réunion du CE se tiendra les 5-7 février 2016 au Maroc (le lieu exact sera fixé ultérieurement). La réunion du CE se fera en lien avec les Journées de développement du personnel.

Document :

7.1 Règlement intérieur (*pour approbation*)

8. Stratégie de plaidoyer : avant-projet

Modérateur: Isaías Barreñada

Vincent Forest a présenté le document *8.1 Stratégie de plaidoyer : avant-projet* aux membres du CE. A la suite de cette présentation, les membres du CE ont entamé la discussion.

Hamdi Shaqura a dit que beaucoup de temps avait été investi dans les institutions de l'UE, mais surtout au niveau technique plutôt qu'au niveau de la prise de décisions. Il pense qu'il est important de participer à des réunions au niveau de l'UE, mais aussi dans les capitales. Le plaidoyer n'est pas seulement une affaire de missions à organiser, mais un travail durable et soutenu, en coopération avec des partenaires dans les pays concernés, a-t-il ajouté. Il estime par ailleurs que le statut EcoSoc permettrait au Réseau d'approcher plus facilement les instances de l'ONU, seul ou avec d'autres organisations. Vincent Forest a rappelé qu'il était très difficile de rencontrer les Commissaires à Bruxelles ; toutefois, le Réseau a réussi à nouer de bons contacts avec les ambassadeurs des Etats membres, c'est-à-dire au niveau de chaque cabinet. Il a ajouté que l'idée était de maintenir l'équilibre entre les Etats membres et l'UE. Le Réseau a besoin de savoir sur qui on peut exercer une influence dans les pays membres, et de développer des contacts pour comprendre où en sont véritablement les choses dans chacun de ces pays.

Michel Tubiana a dit que le statut EcoSoc illustre le mauvais fonctionnement de l'ONU, sachant que les ONG proches des gouvernements obtiennent plus facilement ce statut. Si le Réseau devait en bénéficier, Michel Tubiana estime qu'il faudrait nommer un membre du personnel à Genève et attribuer un budget, car le plaidoyer auprès de l'ONU ne peut pas être assuré depuis le bureau de Bruxelles. Il a rappelé que l'une des valeurs ajoutées du Réseau était le plaidoyer auprès de l'UE. Aujourd'hui, on note un glissement d'influence au niveau des institutions, mais l'UE reste bien placée à cet égard et le Parlement européen est toujours une cible appropriée pour le Réseau. Au sein du Conseil européen, certains pays exercent aussi une influence particulière, et EuroMed Droits doit en faire une priorité et savoir dans quelle capitale le Réseau peut compter sur des partenaires, car il est impossible de faire des actions de plaidoyer dans l'ensemble des 27 capitales. Søs Nissen pense qu'il faudrait que le Réseau ait une bonne raison d'approcher l'ONU, ou qu'il y trouve un avantage, et qu'il est nécessaire de clarifier la valeur ajoutée qu'il pourrait en retirer.

Rafaella Bolini pense que, d'une manière générale, les efforts de plaidoyer devraient inclure les membres, même si la société civile ne rencontre que le personnel technique, et non pas les décideurs politiques. Elle a suggéré de se concentrer sur le Parlement européen plutôt que sur le personnel technique au niveau européen, et aussi sur les parlements nationaux. De plus, les efforts de plaidoyer devraient porter directement sur la société civile, car le Réseau est toujours plus efficace s'il coopère avec d'autres organisations sur les mêmes questions, ce qui limite les risques de duplication. Vincent Forest a noté qu'en termes de politique étrangère, les Etats membres détiennent le pouvoir, et que l'influence du Parlement européen sur ces questions est assez limitée.

Marc Schade-Poulsen pense que le Réseau devrait chercher à définir quels sont les endroits où ses actions sont les plus efficaces, ce qui ne coïncide pas nécessairement avec les instances de l'UE. Il a suggéré de construire des alliances entre la société civile des pays clés et le groupe des pays membres, en tenant compte du fait que les pays membres construisent leurs propres cercles d'alliances. Catherine Teule a rappelé que les partenaires locaux réalisaient de nombreuses actions dans les capitales ; cependant, ils n'ont aucune ambition au niveau de l'UE. Elle a suggéré de faire du lobbying auprès des organisations qui ont un impact sur les décisions au niveau de l'UE, un bon exemple étant le HCR, qui est le premier à intervenir lorsque la Commission de l'UE organise le forum sur les migrants.

Wadih Al-Asmar, d'accord avec Michel Tubiana, estime que les efforts de plaidoyer au niveau de l'ONU doivent être entrepris depuis Genève ; toutefois, cela aurait des implications budgétaires. Il a ajouté que les efforts de plaidoyer devraient être définis en fonction de la nature de la question pour laquelle le Réseau a l'intention de plaider, en gardant à l'esprit les membres ou les institutions qui lui semblent les plus influentes. Il a fait remarquer qu'il était utile pour les membres du Réseau d'avoir des réunions au niveau de l'UE, pour comprendre son fonctionnement, même si cela n'implique que des réunions au niveau technique.

Nabia Haddouche pense qu'il serait très utile d'obtenir le statut EcoSoc, car cela permettrait au Réseau de suivre les activités de l'Assemblée générale de l'ONU en Europe, et d'adresser des déclarations écrites au niveau de l'UE. Elle a fait remarquer qu'il était important pour les organisations locales de bénéficier de l'aide d'EuroMed Droits afin d'entrer en contact avec les délégations de l'UE, car il leur est difficile de rencontrer ces délégations de leur propre initiative.

Enfin, Moataz El Fegierly a fait savoir qu'un Groupe de travail avait été établi par différentes organisations pour assurer le suivi de la Ligue des Etats arabes, et développer une stratégie de plaidoyer. Il a suggéré que le Réseau continue de coopérer avec ce groupe de travail, car la Ligue arabe influence de façon négative la situation dans la région. Messaoud Romdhani est d'avis qu'il serait bon de maintenir la pression sur la Ligue arabe, et de voir s'il serait intéressant de travailler avec elle, tandis que Michel Tubiana pense que la Ligue permettrait au Réseau de contacter les Etats arabes, et d'apporter son aide à ses membres pour ce type d'approche. Il estime que c'est un forum politique comme n'importe quel autre. Malgré cela, Nabia Haddouche ne pense pas qu'il soit utile de se focaliser sur la Ligue arabe ; Wadih-Al Asmar et Vincent Forest se sont rangés à son avis, estimant que son influence est limitée.

Vincent Forest a ensuite présenté son projet de feuille de route pour le plaidoyer (p. 10). Il a annoncé qu'il comptait préparer un document plus opérationnel, en coopération avec les Groupes de travail, pour les aider à définir leurs priorités et leurs objectifs en termes de plaidoyer.

Isaías Barreñada estime que l'objectif stratégique qui vise à transformer le Réseau en une organisation de référence pour les droits de l'Homme est un peu ambitieux, dans la mesure où le Réseau n'aborde pas toutes les questions qui se posent dans ce domaine, aussi bien en termes de thématique qu'en termes de géographie. Sur la feuille de route présentée, de l'avis d'Isaías Barreñada, différents acteurs sont absents, par exemple les agents économiques et sociaux, les médias, les organisations patronales, qui n'ont jamais intégré la dimension droits de l'Homme dans leur approche politique. Il pense aussi qu'il manque une évaluation de la stratégie de plaidoyer, pas seulement en ce qui concerne la mesure de l'impact, mais aussi la préparation des futures actions de plaidoyer. Cependant, l'évaluation ne doit pas dépendre uniquement du département Plaidoyer, la Stratégie de plaidoyer étant un document politique. Michel Tubiana a fait remarquer qu'il était de la responsabilité du CE de définir le contenu politique de la Stratégie de plaidoyer, un point sur lequel Wadih Al-Asmar a exprimé son accord.

Pour répondre à Isaías Barreñada, Vincent Forest a admis que le nombre d'acteurs pourrait être élargi de façon à inclure les médias, etc. mais que, pour cela, il faut des prévoir des moyens financiers. Quant à l'évaluation, elle devrait inclure un objectif pour chaque activité de plaidoyer. Quoi qu'il en soit, il est très difficile de mesurer l'impact des activités de plaidoyer, même s'il existe quelques indicateurs utilisables à cette fin.

En se fondant sur sa propre expérience, Nabia Haddouche pense aussi qu'il est difficile d'évaluer l'impact d'une mission de plaidoyer, car son influence est parfois sensible de façon indirecte ou sur le long terme. Il est cependant possible d'établir un questionnaire avec des questions précises et, grâce aux réponses données, de mesurer l'impact du plaidoyer.

Wadih Al-Asmar estime que l'opinion publique en Europe et la façon pour le Réseau de s'en faire une alliée dans le cadre de ses campagnes et de ses activités est une donnée absente de la Stratégie de plaidoyer en l'état. Enfin, il a suggéré d'ajouter un résumé exécutif aux publications du Réseau, car il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles soient lues dans leur intégralité.

Document:

8.1 Stratégie de plaidoyer : avant-projet (*pour discussion*)

9. Communication

- Communiquer : quand, comment et à quel sujet ?

Modérateur: Messaoud Romdhani

Hayet Zeghiche a rappelé aux membres du CE qu'on lui avait précédemment demandé de soumettre un plan de communication, qui a finalement conduit à la création d'un département Communication, d'un nouveau site web opérationnel ciblant la société civile, les décideurs politiques et l'opinion publique en général, ainsi que d'une base de données. Le plan de communication définit plusieurs orientations stratégiques et une méthodologie de communication. A l'occasion de cette réunion, elle souhaiterait recevoir de la part des membres du CE des commentaires sur cette méthodologie, mais aussi et surtout sur les orientations et le contenu politique, afin d'améliorer la communication du Réseau. Hayet Zeghiche a fait remarquer que la Stratégie de plaidoyer (*Voir 8.1 Stratégie de plaidoyer: avant-projet*) avait aussi des implications sur la communication interne et externe.

Elle a ensuite présenté le document *9.1 Séance sur la Communication*, et demandé aux membres du CE leurs commentaires sur le contenu politique, en ce qui concerne les points suivants :

- La vocation du réseau est-elle de réagir aux nouvelles, ou plutôt d'apporter une dimension d'expert à ces développements ? Est-il pertinent pour le Réseau de réagir aux événements et développement en dehors de toute question de solidarité, ou doit-elle faire l'actualité ?
- Quel type de nouvelles doit susciter la mobilisation du Réseau ? La dimension solidarité prévaut dans la plupart des cas. Pourquoi le Réseau apporte-t-il son aide à un défenseur des droits de l'Homme plutôt qu'à un autre ?
- Quel public pour le Réseau ? Des experts ? Le grand public ?

Marc Schade-Poulsen a fait remarquer que la tendance actuelle était de produire de nombreuses déclarations – jusqu'à quatre par semaine – pour réagir aux multiples développements dans la région.

Pourtant, il serait bon de rompre avec cette logique et avec cet automatisme. Le Réseau doit se demander pourquoi telle déclaration doit être publiée, par quel moyen, et quelles en sont les cibles. Il a rappelé que le Réseau essayait d'influencer les décideurs, les médias et l'opinion publique au nom de ses membres et que, par conséquent, les membres devraient rester au cœur de la stratégie de communication. Au moment de la planification des activités, le département Communication doit aussi être impliqué. Au niveau politique, il pense qu'il existe un créneau disponible pour le Réseau dans les années à venir, un élan entre l'UE et le Sud en lien avec la valeur ajoutée du Réseau dans le domaine du travail régional.

Pour répondre aux questions d'Hayet Zeghiche, Wadih Al Asmar pense que le public du Réseau comprend des décideurs, des intellectuels, mais aussi le grand public. Et c'est parfois grâce à l'opinion publique que le Réseau peut influencer les décideurs politiques. Il est donc d'avis que le Réseau cible en priorité le grand public. Osman Işçi a ajouté que, dans le cas de la solidarité, la cible est à l'évidence l'opinion publique. Dans le cas d'une prise de décisions qui pourrait influencer les décideurs, le groupe cible sera les décideurs. Pour les communiqués, il a suggéré d'inclure un paragraphe à l'intention de la société civile raisonnablement informée, et un paragraphe visant les experts. Il a demandé si les communiqués étaient adressés à tous les médias, ou seulement aux médias intéressés par la question traitée. Hayet Zeghiche a répondu que les communiqués étaient diffusés en fonction des centres d'intérêt, sauf dans le cas de développements régionaux.

Isaías Barreñada, d'accord avec Marc Schade-Poulsen, pense que les membres sont au cœur de la communication, mais il note que la valeur ajoutée du réseau est qu'il aborde la dimension EuroMed sous l'angle des droits de l'Homme, ce que ne fait aucune autre organisation régionale ou internationale. Les Etats et les institutions de l'UE bénéficient du fait que le public ne prête pas attention aux instruments et aux accords signés. Les informations sur le partenariat euro-méditerranéen n'arrivent pas jusqu'à l'opinion publique, et c'est là que le Réseau peut exercer un mandat spécifique.

Rafaella Bolini a fait savoir qu'elle utilisait les déclarations d'EuroMed Droits comme source d'information et de formation pour les membres de son réseau, pour les aider à mieux comprendre la région. Les médias italiens, dans leur grande majorité, ne s'intéressent pas aux questions sur lesquelles travaille le Réseau. Elle pense qu'il est important pour le Réseau de faire l'actualité, mais au moment opportun, et d'organiser des campagnes.

Wadih Al-Asmar estime que pour influencer les décideurs, le Réseau doit utiliser tous les outils de communication. Il pense que le nombre de déclarations doit être réduit, et que le Réseau doit recourir plus largement à Facebook et à Twitter, car les réseaux sociaux figurent aujourd'hui parmi les principaux canaux de communication, et ce dans le monde entier. Il a donc suggéré d'employer un membre du personnel spécifiquement chargé des relations avec les réseaux sociaux. Hayet Zeghiche a fait remarquer que le format des messages devrait être adapté aux réseaux sociaux. Par ailleurs, elle a suggéré de recruter un employé chargé d'assurer les relations face à face avec la presse, à Bruxelles ou ailleurs, autrement dit un attaché de presse.

Hamdi Shaqqura a fait remarquer que les médias devraient recevoir des informations contextuelles sur un événement ou un développement, et pas uniquement le communiqué lui-même. Nabia Haddouche estime que les gens veulent connaître la position du Réseau et pas seulement être informés sur les événements. Elle a ajouté qu'elle aimerait avoir le temps d'analyser un communiqué si elle est appelée à le co-signer. Elle a fait remarquer que, dans la mesure où EuroMed Droits est un réseau régional, il devrait citer tous les acteurs concernés, et pas seulement les autorités marocaines dans le cas des frontières marocaines, par exemple.

Catherine Teule est d'avis que ceux qui visitent le site veulent de l'information déjà « digérée ». Elle a ajouté que les décisions de l'UE sont accompagnées de nombreux documents, et elle pense que ces documents devraient être disponibles sur le site. Hayet Zeghiche, toutefois, a noté que les analyses de l'UE sont souvent très longues et très techniques, et les statistiques montrent que très peu de gens les lisent, en raison d'un format inapproprié.

Hayet Zeghiche a fait savoir que les indicateurs relatifs au site web, à Facebook et à Twitter sont analysés tous les deux mois. Sur cette base, on constate que le trafic augmente à l'occasion de chaque publication, et qu'il provient essentiellement d'ordinateurs fixes (et non de tablettes ou de portables), ce qui tendrait à prouver que le site est consulté à titre professionnel. Le point d'entrée principal est

Facebook, où les visiteurs fréquents sont plus nombreux que les visiteurs occasionnels, et où la section Offre d'emploi est la plus souvent consultée. Lors de la prochaine réunion du CE, les informations seront plus nombreuses sur le suivi des programmes et des médias, en d'autres termes, quels sont les communiqués repris par la presse, et quels sont les domaines dans lesquels le Réseau n'a que très peu d'impact.

Pour finir, Michel Tubiana a dit que la communication était l'une des priorités absolues d'EuroMed Droits, et que le Réseau devait s'efforcer de répondre aux préoccupations de ses membres en matière de communication. Le Réseau devra toujours faire face à de nouvelles questions, et il n'existe pas de formule toute faite, applicable à toutes les situations. Il a insisté sur la nécessité, dès le début, d'intégrer la communication à la conception et à la préparation des publications. Il pense qu'il serait très utile de préciser sur le site le calendrier des manifestations concernant les institutions de l'UE, pour que les lecteurs soient mieux préparés à ces événements et réunions. Isaías Barreñada a également suggéré de faire figurer sur le site les dates des rencontres entre l'UE et les pays partenaires, informations qui ne sont répertoriées nulle part ailleurs.

Document

- 9.1 Séance sur la Communication (*pour discussion*)

10. Communication interne :

- Accord sur le fonctionnement interne
- Formation à la communication interne

Modérateur: Wadih Al-Asmar

Hayet Zeghiche a présenté au CE les procédures de consultation. La pratique courante, pour les déclarations urgentes, est de consulter le Président et le Directeur exécutif, qui répondent sous 24 heures. Tous les membres du CE sont consultés pour les déclarations non urgentes, avec un délai de réponse de 72 heures. Dans le cas de rapports plus longs, les référents politiques et les membres du CE sont consultés avec un délai de réponse de sept jours. Elle a souligné que la question des traductions retardait le processus, et elle a demandé s'il était indispensable que les membres du CE reçoivent systématiquement tous les documents en anglais et en français. Il faut faire un choix : doit-on donner la priorité au calendrier, ou à la mise à disposition de traductions, certains membres du CE n'étant pas en position de réagir à la fois en anglais et en français.

En ce qui concerne les procédures relatives aux communiqués, Michel Tubiana a dit que la question était de savoir qui consulter et quand, car tous les membres du CE ne sont pas forcément consultés sur tous les sujets. Dans certains cas, comme l'attaque à la bombe d'Ankara le 10 octobre 2015, la question ne suscite aucun débat au sein du CE, mais nécessite une réaction immédiate, qui peut être prise sans consultation du CE. En revanche, dans le cas de l'arrivée de Morsi au pouvoir et du coup d'état en Egypte, la question était politique, et une consultation du CE et des membres égyptiens était indispensable. Lorsqu'il s'agit de déclarations conjointes, EuroMed Droits est souvent invité à signer dans un délai très court, ce qui rend difficile la consultation de tous les membres du CE pour obtenir un consensus à temps. Michel Tubiana a aussi mentionné que parfois, le CE est amené à approuver les rapports EuroMed sous 24 heures, ce qui n'est pas acceptable.

Hamdi Shaqqura pense que le délai de 24 heures pour un communiqué urgent est raisonnable, et il a demandé à recevoir les textes en deux langues au moins (français-anglais ou arabe-anglais). Wadih Al-Asmar a lui aussi approuvé le délai de 24 heures, et suggéré de considérer qu'une absence de réponse ou de commentaire dans ce laps de temps valait acceptation tacite. Dans le cas de communiqués en français, Osman İşçi a déclaré qu'il ferait toute confiance aux membres francophones du CE. Toutefois, s'il s'agit de communiqués relatifs à ses responsabilités au sein du CE, en particulier la Turquie, il aimerait recevoir les textes en anglais. Ce qui veut dire que la priorité devrait être donnée au contenu plutôt qu'à la langue. Wadih Al-Asmar est d'accord sur le principe, mais pour les questions controversées, il faudrait sans doute pouvoir disposer des textes en deux langues. Dans un tel cas, a ajouté Rafaella Bolini, le CE devrait faire preuve de souplesse, et ne pas attendre 24 heures pour réagir. Elle pense aussi que la liste de diffusion du CE devrait être utilisée plus largement pour favoriser le travail collectif.

Hayet Zeghiche a ensuite présenté Outlook.net et suggéré de l'utiliser comme nouvel outil pour la communication interne entre les membres du CE. Il est à noter que la nouvelle adresse mail (initials@euromedrights.net) attribuée à chacun des membres du CE offrira de nombreuses possibilités à explorer, à savoir distribution de documents pour les réunions du CE, demandes d'adhésion, projets de déclarations, chat, partage de calendrier, etc., et que cela réduira la circulation des messages entre les membres du CE. Les membres du CE peuvent transférer les mails de leur adresse Outlook à leur adresse habituelle s'ils le souhaitent, mais s'ils veulent modifier les documents sur Outlook.net, ils devront être inscrits.

Pour le démarrage, Hayet Zeghiche devra constituer le groupe, y compris les membres du CE et l'Assistante de direction, elle-même faisant office d'administratrice. Les membres du CE recevront une invitation pour Outlook.net. Sur Outlook, les fichiers seront accessibles sous l'intitulé CE. Si des documents sont envoyés au CE pour validation, les membres du CE devront en premier lieu choisir la langue (français ou anglais) à partir de la rubrique Options, cliquer sur le document en question, puis cliquer sur Edit document/Edit in Word (pas Word online). Une fois les modifications effectuées par le CE, les amendements apparaîtront sous la rubrique Modified. Dans les délais impartis, le département Communication validera les changements et enverra les nouvelles versions (en anglais et en français) aux membres du CE.

Décision:

- Les membres du CE sont convenus d'essayer l'outil de communication fourni par Outlook.net pour leur communication interne. Lors de la prochaine réunion du CE, les 5-7 février 2015, ce nouvel outil de communication sera évalué par le CE.

11. Questions relatives aux adhérents

Décisions:

- La décision concernant la demande d'adhésion de People in Need, République tchèque, a été reportée pour prendre le temps de rendre visite à cette organisation, le but étant de mieux la connaître
- La décision concernant la demande d'adhésion d'ARRD-Legal Aid, Jordanie, a été reportée afin de pouvoir consulter à ce sujet les membres jordaniens d'EuroMed Droits
- Adala-Justice, Maroc, a été accepté comme nouveau membre ordinaire

Documents:

- 11.1 Demande d'adhésion d'ARRD-Legal Aid, Jordanie (*pour approbation*)
- 11.2 Demande d'adhésion d'Adala-Justice, Maroc (*pour approbation*)
- 11.3 Récapitulatif des membres (*pour information*)
- 11.4 Récapitulatif des demandes d'adhésion (*pour information*)

12. Questions diverses

Modérateur: Hamdi Shaqura

Aucune autre question n'a été évoquée.